



Groupe thématique « sécurité » : lettre d'information n°6, octobre 2020.

Bravo et bonne chance à tous les admissibles !

Le groupe Sécurité tient à féliciter tous les admissibles au concours d'administrateur territorial. Ce second confinement ne facilite pas vos révisions et constitue une pression supplémentaire. N'oubliez pas : vous avez fait la moitié du chemin et êtes désormais dans la dernière ligne droite ! Bonne chance. Nous espérons vous rencontrer bientôt à Strasbourg..

ACTUALITÉ « TERRITORIALE »

Police municipale

Rapport public thématique de la Cour des comptes, octobre 2020, Les polices municipales

Alors que le rapport de 2011 sur l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique élargissait son champ à toutes les forces de sécurité intérieure, c'est la première fois que la Cour des comptes publie un rapport entier dédié aux polices municipales.

Constatant le ralentissement de la dynamique haussière des effectifs de police municipale sur la période 2015-2020 (environ 23 000 agents à ce jour), la Cour des comptes se satisfait que ses recommandations de 2011 concernant la formation continue des directeurs de police municipale et l'habilitation des agents à l'utilisation de la vidéosurveillance aient été mises en œuvre. Alors que ces dernières années, la place des polices municipales s'est accrue dans la sécurité publique, la Cour recommande désormais :

- le renforcement de la mutualisation des polices municipales au niveau intercommunal ;
- une sécurisation du cadre juridique lié à l'utilisation de la vidéosurveillance ;
- un renforcement de la formation au maniement des armes, alors que l'armement légal devient la norme ;
- un contrôle externe (IGA) renforcé, alors que le contrôle interne au sein des communes ne semble pas suffisant aux yeux de la rue Cambon.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-polices-municipales>



Sécurité à Marseille : La mairie écologiste de Marseille pose les bases de sa politique de sécurité.

Le nouvel exécutif municipal vert-rose-rouge a voté le 5 octobre en faveur d'un programme pluriannuel de recrutement visant à doubler les effectifs de la police municipale d'ici à la fin du mandat. Et très vite, les 100 premiers agents seront embauchés. « *Légitimement, les administrés réclament plus de présence, de proximité, de missions d'îlotage* », note Yannick Ohanessian, adjoint à la maire de Marseille, chargé de la tranquillité publique, la prévention, la sécurité et l'espace public, qui souhaite travailler de façon structurelle sur « *la mission première de tranquillité publique et d'apaisement* » dévolue à la police municipale, rapporte la Gazette des communes. La ville prévoit par ailleurs d'organiser en 2021 un moratoire sur la vidéosurveillance « *pour rendre compte aux Marseillaises et aux Marseillais de l'efficacité de ce dispositif* ».

<https://www.lagazettedescommunes.com/699318/la-mairie-ecologiste-de-marseille-pose-les-bases-de-sa-politique-de-securite/>

Contrats de sécurité intégrée

Renfort policier : Jean Castex lance un « contrat de sécurité intégrée » à Toulouse

Sa vocation : mettre en place des accords donnant-donnant entre l'État et les collectivités territoriales par le biais desquels le premier garantit des renforts policiers supplémentaires aux métropoles contre un engagement des communes à recruter des policiers municipaux et s'équiper en caméras de surveillance. « *Le principe du donnant donnant, cependant, n'est pas nouveau. En juillet dernier, déjà, lors du déplacement du Premier ministre à Nice, le maire Christian Estrosi se félicitait d'avoir obtenu un déploiement de 60 policiers nationaux en renfort contre la promesse d'un recrutement de 80 policiers municipaux et le lancement d'une expérimentation sur le renforcement des compétences des policiers municipaux. [...] Le nouveau contrat de sécurité intégrée pose également la question de la pertinence territoriale. Car si ce premier contrat a été signé entre l'Etat et Toulouse, la volonté affichée par l'exécutif à terme, est de l'élargir à l'ensemble de la métropole toulousaine. [...] Pour le gouvernement, en revanche, cette approche métropolitaine soulève un autre enjeu. « Elle ouvre aussi la voie, côté État, à une réflexion prudente, concertée, sur le redécoupage des zones de police et gendarmerie, que je vais demander aux préfets de conduire », a indiqué le Premier ministre.* » rapporte ainsi la Gazette des Communes.

<https://www.lagazettedescommunes.com/700460/renfort-policier-jean-castex-lance-un-contrat-de-securite-integree/?>



Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la ville de Toulouse (2020-2026)

<https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2020/10/contrat-de-securite-integree-pm-maire-toulouse.pdf>

Contrats de sécurité intégrée : l'État apporte des précisions

Présent lors de la première journée des Assises territoriales de la sécurité du Forum français de la sécurité urbaine (FFSU), le magistrat Jean-Pierre Laffite, qui représentait le nouveau secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, a apporté quelques précisions sur ce nouveau contrat dont la mise en place n'a pas fait l'objet d'une consultation en amont des élus locaux. « *Ces contrats supposent l'adhésion volontaire de la collectivité* » a-t-il d'emblée préciser pour répondre à la question de la conditionnalité des moyens alloués par l'État. Concernant l'articulation du contrat avec les structures existantes, Jean-Pierre Laffite a précisé que celui-ci n'a pas vocation à s'y substituer. « *La différence avec les contrats locaux ou les stratégies territoriales, c'est qu'il y a dans ce contrat des engagements de moyens de part et d'autre. Il est donc intéressant pour les collectivités prêtes à s'engager.* » Reste que ce contrat donnant-donnant pose la question de plus en plus prégnante du partage des compétences entre l'Etat et les élus locaux, conclut la Gazette des Communes.

<https://www.lagazettedescommunes.com/700717/contrats-de-securite-integree-letat-apporte-des-precisions/>

Partenariat local de sécurité

Relance du partenariat local de sécurité : ce que demandent les maires

Les députés Rémy Rebeyrotte et Stéphane Peu réalisent cet automne une mission parlementaire *flash* "sur l'évolution et la refondation des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance" créés en 2002. A l'heure du continuum de sécurité, les CLSPD/CISPD sont un outil indispensable de coordination des acteurs locaux impliqués dans la lutte contre la délinquance. Ils pâtissent néanmoins de freins et faiblesses : d'une part, la réticence des partenaires à partager les données chiffrées et les informations pourtant nécessaires à traiter des cas individuels et ajuster les politiques publiques à mettre en oeuvre ; d'autre part, la superposition des instances et dispositifs conduit à une multiplication des temps de réunion, un manque de transversalité et d'efficacité. Certains élus craignent par ailleurs un désengagement accru de l'État. D'autres mettent en lumière la plus grande efficacité du groupement local de traitement de la délinquance (GLTD), piloté par le



Groupe Sécurité - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°6 (octobre 2020)

procureur : « dans le GLTD, on ne se limite pas au débat sur la politique de sécurité, on traite les situations individuelles et de façon nominative » note Nicolas Soret, maire de Joigny (Yonne). Côté calendrier, les préconisations de la mission *flash* arriveront en toute fin d'année et pourraient alimenter la proposition de loi vers une sécurité plus globale, portée par les députés Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot (LREM). Celle-ci devrait être étoffée d'amendements relatifs à la création d'une police municipale parisienne et à l'expérimentation en cours de renforcement des compétences des policiers municipaux.
<https://www.lagazettedescommunes.com/697536/relance-du-partenariat-local-de-securite-ce-que-demandent-les-maires/>

Relance du partenariat local de sécurité : ce que les procureurs préconisent

Deux représentants de la conférence nationale des procureurs de la République interrogés dans le cadre de la mission parlementaire sur la refondation du partenariat local de sécurité. Parmi les principaux enjeux évoqués par les deux procureurs de la République interrogés, celui de la gouvernance et celui des moyens alloués. « *L'un des enjeux majeurs est d'éviter la sédimentation, le millefeuille de structures qui nuit au caractère opérationnel. Le CLSPD doit trouver en son sein sa dimension opérationnelle sans systématiquement s'appuyer sur la dimension judiciaire qui relève des GLTD. Pour cela, les CLSPD peuvent décliner des groupes opérationnels de travail pour être au plus près des problématiques. Le GLTD ne doit pas être considéré comme le bras armé du CLSPD. Les deux doivent être complémentaires.* » Concernant l'importance des moyens à allouer aux CLSPD pour qu'ils fonctionnent plus efficacement, les procureurs ont mis l'accent sur l'importance du rôle de coordonnateur en leur sein - fonction rarement identifiée et pourvue - ainsi que sur l'intérêt que représentent les CISP pour limiter la multiplication des rencontres et réunions.
<https://www.lagazettedescommunes.com/699377/relance-du-partenariat-local-de-securite-ce-que-les-procureurs-preconisent/>

Le partenariat local de sécurité égratigné par les hauts fonctionnaires de la police nationale

Auditionnés le 1er octobre par les députés Stéphane Peu et Rémy Rebeyrotte dans le cadre de la mission d'information sur l'évolution du partenariat local de sécurité, les hauts-fonctionnaires de la police nationale se sont montrés critiques à l'égard des CLSPD, pointant notamment du doigt leur absence de caractère opérationnel. « *Il n'y a même pas un CLSPD sur dix qui fonctionne bien !* » a considéré l'une des personnes auditionnées : en cause, notamment, la non-compréhension du rôle dévolu au CLSPD - qui est de faire de la



Groupe Sécurité - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°6 (octobre 2020)

prévention, le manque de continuité dans son fonctionnement - avec des réunions trop souvent consécutives à des incidents - et l'absence de réelle structure de suivi au sein de celui-ci.

<https://www.lagazettedescommunes.com/699100/le-partenariat-local-de-securite-egratigne-par-les-hauts-fonctionnaires-de-la-police-nationale/>

Lutte contre les séparatismes

Les maires au cœur de la lutte contre les séparatismes

Le chef de l'Etat a présenté le 2 octobre aux Mureaux (Yvelines) dans un discours très offensif les grandes lignes de son plan contre les séparatismes, et en premier lieu le séparatisme islamiste. Au cœur de la bataille ? Les élus et les fonctionnaires, qualifiés de « combattants » de la République.

<https://www.lagazettedescommunes.com/699034/les-maires-au-coeur-de-la-lutte-contre-les-separatismes/>

Lutte contre les séparatismes et rôle du maire : les explications de Gérard Darmanin

Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a précisé l'esprit et le contenu du futur projet de loi sur la lutte contre les séparatismes qui sera présenté en conseil des ministres le 9 décembre. Il a notamment évoqué le rôle que compte assigner l'exécutif en la matière aux maires.

Premier volet : le contrôle des subventions publiques, et notamment celles des communes et autres collectivités locales, aux associations qui devront signer un « contrat de respect des valeurs de la République et des exigences minimales de la vie en société ». Le ministre de l'Intérieur a par ailleurs évoqué la possibilité de donner au préfet un rôle supplémentaire, en cas d'inaction du maire, le tout sous le contrôle d'un juge. Autre volet : l'imposition de la neutralité aux agents des entreprises délégataires de services publics, que le donneur d'ordre soit l'Etat ou une collectivité.

<https://www.courrierdesmaires.fr/90789/lutte-contre-les-separatismes-et-role-du-maire-les-explications-de-gerald-darmanin/>



Lutte contre les séparatismes : les élus locaux saluent la volonté politique

Gardiens des valeurs de la République, les élus locaux sont appelés par le gouvernement à jouer un rôle majeur dans la stratégie de lutte contre les séparatismes présentée le 2 octobre par le Président de la République. S'ils attendent le projet de loi pour juger sur pièce, ils applaudissent fort le discours républicain.

<https://www.lagazettedescommunes.com/699572/lutte-contre-les-separatismes-les-elus-locaux-saluent-la-volonte-politique/>

Sécurité civile

Modernisation du système d'alerte à la population

« Une révolution dans l'alerte des populations. » A l'occasion de son déplacement à Rouen ce jeudi 24 septembre, un an après l'incendie de l'usine Lubrizol, le ministre de l'Intérieur Gerald Darmanin a annoncé le renforcement du système existant. A partir de 2021, pour les zones les plus peuplées présentant un risque particulier, puis sur l'ensemble du territoire en 2022, un nouveau système d'alerte à la population devrait être mis sur pied. Il viendra s'ajouter aux équipements existants, tels que les 2 000 sirènes déjà réparties sur le territoire, en cours de modernisation. Ce système reposera à la fois sur l'envoi de SMS et sur le *cell broadcast*. Cette dernière technique consiste en l'envoi d'une alerte via un canal technique, prenant la forme d'un message prioritaire qui s'affiche en plein écran sur les téléphones - même lorsqu'ils sont en veille ou verrouillés - et qui peut s'accompagner d'un message sonore. L'avantage est de pouvoir géolocaliser l'étendue de l'alerte qui passe via un canal qui n'est jamais engorgé. Cette modernisation répondra notamment à la directive européenne du 14 novembre 2018 qui oblige les pays membres de l'UE à se doter d'un dispositif capable d'alerter toutes les personnes sur le territoire d'un événement majeur, de façon numérique, d'ici 2022. Enfin, il convient de noter que l'alerte aux populations ne peut être efficace sans une sensibilisation forte des citoyens à ces enjeux.

<https://www.lagazettedescommunes.com/697575/gerald-darmanin-annonce-la-modernisation-du-systeme-dalerte-a-la-population/>

Publication du plan de lutte contre les agressions contre les sapeurs-pompiers

Ce plan s'articule autour de 3 axes (coordination opérationnelle, actions relatives au personnel et améliorations techniques). Il propose la mise à jour et le suivi des protocoles passés entre les SDIS, les DDSP et les GGD sous la direction des préfets de département conformément à l'instruction du 30 mars 2015. Il définit également la mise en œuvre d'un observatoire



national des violences envers les sapeurs-pompiers, adossé à un réseau d'information traitant de l'état de la menace.

https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45061?tab_selection=circ&searchField=ALL&query=*&searchType=ALL&typePaging=DEFAULT&sortValue=PUBLI_DATE_DESC&pageSize=10&page=1&tab_selection=circ#circ

SÉCURITÉ « CÔTÉ ÉTAT »

État de droit et action de l'État

Jean-Éric Schoettl : « Terrorisme, islamisme, immigration : un droit hermétique à la volonté populaire ? »

Dans un grand entretien pour Le Figaro, l'ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel décrit les obstacles juridiques qui affaiblissent, voire paralysent, la lutte contre l'islamisme. Il s'interroge sur la place de la loi dans la hiérarchie des normes et dans notre démocratie et rappelle que l'État de droit doit rester le correctif de la souveraineté et ne doit pas dévitaliser cette dernière.

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/jean-eric-schoettl-terrorisme-islamisme-desserrer-nos-contraintes-juridiques-pour-agir-enfin-20201021>

Terrorisme et radicalisation

Entretien Nice-Matin avec Jean-Charles BRISARD, président du centre d'analyse du terrorisme (CAT), suite à l'attentat de Nice commis en la Basilique Notre-Dame : « Quand on veut, on peut ».

https://twitter.com/CAT_Centre/status/1322545085188317188/photo/1 et <http://cat-int.org>

Menace terroriste : ce que disent les services de renseignement à Macron

Un conseil de défense s'est tenu vendredi matin autour d'Emmanuel Macron, quelques jours après l'assassinat de Samuel Paty et au lendemain de l'attaque de Nice. Les informations transmises au gouvernement par les services de renseignement sont loin d'être rassurantes.

« Le renseignement français s'intéresserait particulièrement à trois groupes, dont la porosité est "plus importante que jamais", selon une source haut placée. Il s'agit des musulmans modérés, des fondamentalistes (les salafistes et les frères musulmans) ainsi que des



Groupe Sécurité - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°6 (octobre 2020)

islamistes, prêts à passer à l'action violente. Selon cette source, de nombreux musulmans modérés ont glissé chez les fondamentalistes. Et un nombre important de fondamentalistes, qui n'étaient pas prêts à passer à l'action terroriste il y a encore quelques semaines, ont basculé chez les islamistes. »

<https://www.europe1.fr/societe/information-europe-1-menace-terroriste-ce-que-disent-les-services-de-renseignement-a-macron-4002325.amp>

Nomination

Christian Gravel, nouveau pilote de la prévention de la délinquance et de la radicalisation

Trois mois après le départ de son prédécesseur, le préfet Christian Gravel a été nommé le 9 octobre secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Parmi les dossiers chauds qui l'attendent : le projet de loi sur les séparatismes et le pilotage de la toute nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance.

<https://www.laquettedescommunes.com/700128/christian-gravel-nouveau-pilote-de-la-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation/>

INFORMATIONS DIVERSES

Podcast

2000 ans d'histoire : la gendarmerie.



La gendarmerie existait déjà avant 1789 mais elle son rôle n'était pas le même qu'un gendarme aujourd'hui. C'était plus connu sous le nom de maréchaussée. Quel était leur rôle autrefois ? Comment a-t-il évolué ? Réponses dans ce podcast de Patrice Gélinet avec son invité, Jean-Noël LUC, historien spécialiste d'histoire de l'éducation et d'histoire de la force publique, notamment de la gendarmerie nationale.